



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Le manque de techniciens dans les services et cabinets de radiologie

Question écrite n° 18390

### Texte de la question

Mme Cécile Rilhac attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur le manque de techniciens manipulateurs dans les services et cabinets de radiologie. Les services et cabinets de radiologie nécessitent pour leur bon fonctionnement la présence de techniciens, manipulateurs en électroradiologie médicale (MERM). Pourtant, depuis plusieurs années, les cabinets et services connaissent un déficit de techniciens, avoisinant 12 % des effectifs dans le secteur privé en 2021. Ces chiffres sont du même ordre dans le secteur public. Par ailleurs, cette tendance structurelle devrait se poursuivre avec le départ à la retraite dans les dix prochaines années de 10 000 des 30 000 postes existants aujourd'hui. En conséquence, certains services et cabinets de radiologie se voient aujourd'hui déjà contraints de fermer des plages d'activité, entraînant un allongement des délais pour les patients pouvant, à terme, poser un problème de santé publique. Si des manipulateurs en radiologie européens pourraient être intéressés pour travailler en France et combler ces manques, leurs diplômes ne sont pas reconnus. En effet, contrairement aux manipulateurs français formés également à la radiothérapie et à la médecine nucléaire, leur formation ne couvre que la radiologie diagnostique. Aussi, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage d'accorder une équivalence pour la radiologie diagnostique aux diplômes européens de MERM, à l'instar des médecins, afin de pallier ce manque crucial de personnel dans les services et cabinets de radiologie.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Cécile Rilhac](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (3<sup>e</sup> circonscription) - Renaissance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18390

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Santé et prévention](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 juin 2024](#), page 4389

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)